N° 219 - 84e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 16.80 8.40 4.20 1.40
ETRANGER 32.40 16.20 8.10
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IVb 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Samedi 21 Septembre 1918

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . Fr. 0.18
Minimum pr annonce » 1.80
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 0.50

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

A nos abonnés du dehors

Nos abonnés de l'extérieur recevront, encarté dans le numéro de ce jour, samedi 21 courant, un formulaire de chèque postal.

Nous les prions d'utiliser dans la mesure du possible ce mode de paiement avant le lancement des remboursements du quatrième trimestre.

Nous leur rappelons qu'ils ont à verser cette fois-ci, outre le prix du trimestre, 1 fr. 20 pour le supplément d'abonnement de juillet à novembre, soit au total

Fr. 4.85

L'ADMINISTRATION.

Lettre de Lénine aux ouvriers américains

II

Les fauves de l'impérialisme anglo-français et américain nous « accusent » de nous « entendre » avec l'impérialisme allemand.

O hypocrites ! O misérables qui calomnient le gouvernement ouvrier en tremblant eux-mêmes de peur devant les sympathies que nous éveillons chez les ouvriers de « leurs » propres pays ! Mais leur hypocrisie sera dévoilée. Ils font semblant de ne pas comprendre la différence entre l'entente des « socialistes » avec la bourgeoisie (nationale comme étrangère) contre les ouvriers, contre les travailleurs, et l'entente défensive des ouvriers qui ont vaincu la bourgeoisie de leur pays, avec la bourgeoisie d'une cocarde contre la bourgeoisie d'une autre cocarde, pour l'utilisation, en faveur du prolétariat, des différends existant entre les divers groupements bourgeois.

En fait, n'importe quel Européen connaît parfaitement cette différence, et le peuple américain, comme je vais le montrer, l'a particulièrement bien « vécue » dans sa propre histoire. Il y a entente et entente, il y a « fagots et fagots », comme disent les Français.

Lorsqu'en février 1918 les brigands de l'impérialisme allemand ont mis leurs troupes en marche contre la Russie désarmée et qui avait déjà effectué sa démobilisation, victime de sa confiance en la solidarité internationale du prolétariat, alors que la révolution internationale n'était pas encore venue à maturité, alors, je n'hésitai pas un instant à « m'entendre » avec les monarchistes français. Le capitaine Jacques Sadoul, qui, sympathisant en paroles avec les bolchéviks, était en fait dévoué corps et âme à l'impérialisme français, m'amena l'officier français de Lubersac. « Je suis monarchiste, mon seul but est la défaite de l'Allemagne », me déclara de Lubersac. « Cela va sans dire », lui répondis-je. Cela ne m'empêcha nullement de m'« entendre » avec de Lubersac au sujet des services que les officiers français, spécialistes du génie, pourraient nous rendre en minant les voies de chemin de fer pour entraver l'offensive allemande. Ce fut un exemple d'« entente » qui sera approuvé par tout ouvrier conscient, une entente dans l'intérêt du socialisme. J'ai serré la main du monarchiste français, et nous savions fort bien, pendant ce temps, que chacun de nous eût volontiers fait pendre son « partenaire ». Mais nos intérêts coïncidaient pour l'instant. Contre l'offensive des rapaces allemands, nous avons utilisé, dans l'intérêt de la révolution socialiste russe et internationale, les contre-intérêts tout aussi rapaces des impérialistes adverses.

Nous avons servi de cette façon les intérêts de la classe ouvrière de Russie et des autres pays ; nous avons renforcé le prolétariat et affaibli la bourgeoisie du monde entier ; nous avons, comme il est légitime et nécessaire de le faire dans toute guerre, manœuvré, louvoyé, reculé dans l'attente du moment de la « maturité » de la révolution prolétarienne imminente dans une série de pays avancés.

Et les requins de l'impérialisme anglo-français et américain auront beau hurler de colère ; ils auront beau nous calomnier ; ils auront beau dépenser des dizaines de millions à acheter les journaux social-révolutionnaires, menchévistes et social-patriotiques en général, je ne balancerai pas une minute à conclure une « entente » semblable avec les rapaces de l'impérialisme allemand, au cas où l'offensive des troupes anglo-françaises contre la Russie l'exigerait. Et je sais parfaitement que ma tactique recevra l'approbation du prolétariat conscient de Russie, d'Allemagne, de France, d'Angeterre, d'Amérique, en un mot du monde civilisé tout entier. Cette tactique allégera l'œuvre de la révolution sociale, hâtera sa venue, affaiblira la bourgeoisie internationale, renforcera les positions de la classe ouvrière victorieuse.

Il y a déjà longtemps que le peuple américain a appliqué cette tactique avec succès pour la révolution. Lorsqu'il menait sa grande guerre libératrice contre les oppresseurs anglais, il se trouvait aussi en face des oppresseurs français et espagnols, auxquels appartenait une partie des Etats-Unis de l'Amérique du Nord actuels. Dans la pénible guerre qu'il avait à soutenir pour sa délivrance, le peuple américain eut aussi à s'« entendre » avec une partie de ses oppresseurs contre l'autre, afin d'affaiblir les oppresseurs et de renforcer ceux qui menaient la lutte révolutionnaire contre les oppresseurs, dans l'intérêt de la masse des opprimés. Le peuple américain a mis à profit les différends qui existaient entre les Français et les Anglais ; il a été jusqu'à combattre côte à côte avec les troupes des oppresseurs français et espagnols contre les oppresseurs anglais ; il a commencé par vaincre les Anglais, et ensuite il s'est libéré (en partie au moyen d'une indemnité) des Français et des Espagnols.

L'action historique n'est pas le trottoir de la perspective Nevsky (1), disait le grand révolutionnaire russe Tchernychevsky. Celui qui n'admet la révolution du prolétariat qu'à condition qu'elle aillle facilement et régulièrement, que l'action commune des prolétaires des différents pays se déclenche simultanément, que l'on obtienne d'avance une garantie contre les défaites, que la route de la révolution soit large, libre et directe, que l'on ne soit pas obligé, parfois, en allant vers la victoire, de faire les sacrifices les plus pénibles, d'être « assiégé dans une forteresse bombardée », ou bien de prendre les sentiers de montagne les plus étroits, les plus inaccessibles, les plus sinueux et les plus dangereux, — cet homme n'est pas un révolutionnaire, il ne s'est pas délivré du pédantisme des intellectuels bourgeois ; et, à l'action, on le verra toujours retomber dans le camp de la bourgeoisie contre-révolutionnaire, tel nos social-révolutionnaires de droite, nos menchévikis et même (bien que plus rarement) nos social-révolutionnaires de gauche.

A la suite de la bourgeoisie, ces messieurs aiment à accuser notre régime d'être la cause du « chaos » révolutionnaire et de la « destruction » de l'industrie, d'occasionner le chômage et la famine. Combien ces accusations sont hypocrites de la part de ceux qui ont salué et soutenu la guerre impérialiste, ou bien qui se sont « entendus » avec l'homme qui poursuivait cette guerre, Kerensky ! C'est justement la guerre impérialiste qui a amené tous ces malheurs. Une révolution engendrée par la guerre ne peut que traverser des difficultés et des souffrances incroyables, qui sont l'héritage que lui a laissé la boucherie réactionnaire et ruineuse de ces quatre années de guerre. Nous accuser de « destruction » de l'industrie ou bien de « terreur », c'est montrer une immense hypocrisie ou un pédantisme obtus, incapable de comprendre les conditions primordiales de cette furieuse et âpre lutte des classes qui s'appelle révolution.

En fait, les « accusateurs » de cette espèce, s'ils « reconnaissent » la lutte des classes, se bornent à la reconnaître en paroles, et, à l'action, ils en reviennent toujours à l'utopie petit-bourgeoise de la « coalition » et de la «collaboration» des classes. Or, à l'époque révolutionnaire, la lutte des classes a, inévitablement et inéluctablement, toujours et partout pris la forme de la guerre civile, et la guerre civile est impossible sans les plus affreuses destructions, sans la terreur la plus sanglante, sans des restrictions apportées aux formes de la démocratie dans l'intérêt de la guerre. Seuls, les onctueux curés « ecclésiastiques » ou « laïcs » — ces derniers dans la personne des socialistes de Parlement et de salon — sont capables de ne pas voir, de ne pas comprendre, de ne pas sentir cette nécessité. Seuls des « hommes en boîte » momifiés sont capables de renier la révolution pour ces motifs, au lieu de se jeter passionnément et résolument dans le combat lorsque l'histoire exige que la lutte et la guerre tranchent les plus grandes questions qui s'imposent à l'humanité.

Le peuple américain possède une tradition révolutionnaire, reprise par les meilleurs représentants du prolétariat américain, qui nous ont plus d'une fois exprimé leur complète sympathie pour nous, les bolchévikis. Cette tradition, — c'est la guerre de délivrance contre les Anglais au XVIIIme siècle, puis la guerre civile du XIXme siècle. En 1870, si l'on ne prend que la « destruction » de certaines branches de l'industrie et de la production, l'Amérique était sous certains rapports « moins avancée » qu'en 1860. Mais quel serait le pédant, l'idiot qui, en se basant « là-dessus », voudrait nier la signification énorme, universellement historique, progressive et révolutionnaire, de la guerre civile des années 1863 à 1865 en Amérique !

Les représentants de la bourgeoisie comprennent que l'abolition de l'esclavage des nègres, la destruction du pouvoir des esclavagistes soient des raisons suffisantes pour que le pays passe par de longues années de guerre civile, par les abîmes de ruines, de déchirements, de terreur, qui accompagnent toute guerre. Mais maintenant, lorsqu'il y va du problème incommensurablement plus important du renversement de l'esclavage salarié, capitaliste, du renversement du pouvoir de la bourgeoisie, — les représentants et les défenseurs de celle-ci, de même que les socialistes-réformistes, terrorisés par la bourgeoisie et reniant la révolution, ne peuvent et ne veulent pas comprendre la nécessité et la légitimité de la guerre civile.

Les ouvriers américains ne suivront pas la bourgeoisie. Ils seront avec nous pour la guerre civile contre la bourgeoisie. Je suis fortifié dans cette conviction par l'histoire tout entière du mouvement ouvrier universel et américain. Je me souviens aussi des paroles de l'un des chefs favoris du prolétariat américain, Eugène Debs, qui écrivait dans « The Appeal to Reason » — vers la fin de 1915, s'il m'en souvient bien — dans un article intitulé « What shall I fight for » (j'ai cité cet article au commencement de 1916, dans un meeting d'ouvriers à Berne, en Suisse), — que lui, Debs, se laisserait fusiller plutôt que de voter des crédits pour la guerre actuelle, criminelle et réactionnaire ; que lui, Debs, ne connaît qu'une geurre sainte et légitime du point de vue des prolétaires, à savoir : la guerre contre les capitalistes, la guerre pour la libération de l'humanité de l'esclavage salarié.

Je ne suis pas étonné de ce que Wilson, le chef des milliardaires américains, le serviteur des requins capitalistes, ait mis Debs en prison. La bourgeoisie peut s'acharner sur les véritables internationalistes, sur les véritables représentants du prolétariat révolutionnaire. Plus elle témoignera de férocité et d'acharnement, et plus sera proche le jour de la révolution prolétarienne victorieuse.

1) Rue principale de Pétrograde.

L'offensive de paix

L'Autriche-Hongrie a fait des propositions de paix. Allons-nous nous en réjouir, nous autres pacifistes ?

Nous ne savons que trop, hélas ! ce que cachent de pièges, de fourberies, d'intentions malhonnêtes, les manœuvres en apparence les plus innocentes de la diplomatie bourgeoise. Les gouvernements des Centraux ont donné tout particulièrement avec le traité de Brest-Litovsk la mesure de leurs intentions pacifiques. Ces gens-là seraient maintenant sincèrement partisans d'une paix loyale que personne ne les croirait plus. Le moins que les Centraux devraient faire pour se présenter proprement à la table de la paix serait de changer de gouvernements. Il faut se laver un peu si l'on veut prétendre être propre. Du reste, ce n'est pas seulement pour les Centraux que nous le pensons. Les intrigues impérialistes ne font pas défaut dans la classe dirigeante des pays de l'Entente et si elles n'ont pas donné des fruits aussi empoisonnés qu'en Allemagne, c'est qu'heureusement les institutions démocratiques de ces pays permettent de leur mettre un frein.

Nous croyons que la paix d'équité que nous rêvons ne se réalisera que lorsque les peuples auront changé leurs gouvernements et en auront écarté les représentants de la haute finance toujours prêts à fouler les peuples pour le triomphe de leurs intérêts.

Charles NAINE.

ETRANGER

FRANCE

La catastrophe de La Roche. — C'est dans le tunnel de Passy, entre Dijon et La Roche, que les deux express de Marseille sont entrés en collision. La catastrophe serait due à une rupture des chaînes d'attelage retenant des trois derniers wagons du train 12,062, bondé de voyageurs, notamment de nombreux enfants qui revenaient de vacances. Le premier moment d'affolement a été terrible. Les voyageurs et les enfants non blessés se sont enfuis et il a été très difficile de les rassembler. On a retiré du train tamponné 10 cadavres, dont 4 femmes et 6 militaires. Le chiffre des victimes déplorées atteint une cinquantaine dont une trentaine de morts. Les soldats américains ont contribué au sauvetage. C'est grâce à leur sang-froid et à leur dévouement qu'un plus grand nombre de victimes n'est pas à déplorer.

ALLEMAGNE

Socialistes emprisonnés. — A Chemnitz, les socialistes indépendants Heckert et Gubisch ont été emprisonnés. On ne connaît pas encore le motif de cette incarcération. Heckert était le candidat indépendant dans la dernière élection au Reichstag du cercle de Zwickau.

AUTRICHE-HONGRIE

L'agitation continue. — La classe ouvrière de Salzburg et des environs, pour protester contre les conditions du ravitaillement, a fait une grève de démonstration d'un jour. La foule, excitée, s'est livrée à des excès (!). Les autorités prendront des mesures sévères pour ramener l'ordre et le calme.

NOUVELLES SUISSES

Allemands rappelés de Suisse. — Selon des instructions venues de Berlin, tous les Allemands réformés se trouvant en Suisse doivent regagner l'Allemagne. Les consulats allemands ont reçu des ordres précis dans ce sens. Aux nombreux sujets allemands réformés atteints par cet ordre et qui venaient se renseigner à leur consulat, il fut répondu qu'ils devaient regagner leur pays pour être affectés aux travaux de l'arrière, plus spécialement à la garde des prisonniers. Ces sujets de Guillaume II ne montrent qu'un empressement restreint à répondre à cette mobilisation « in extremis », et sur environ 10,000 sujets allemands atteints par cet ordre, on envisage que 75 % ne regagneront pas l'Allemagne. (L'« Information ».)

THURGOVIE. — *Le solde des agents.* — Le Conseil d'Etat a décidé de fixer comme suit la solde des agents de police thurgoviens : brigadier, 8 fr. 50 par jour ; caporal, 7 fr. 50 ; garde, 7 fr. En outre, les hommes reçoivent un supplément de solde de 30 centimes par jour après la première année de service et 30 centimes chacune des années suivantes jusqu'à un maximum de 3 francs.

BERNE. — *Naufrage sur l'Aar.* — Deux jeunes gens de Zurich qui avaient tenté de faire en bateau la descente de l'Aar, à partir de Nœringen jusqu'à Brugg, se sont noyés un peu en-dessous d'Olten.

L'offre de paix autrichienne

LA REPONSE DE M. WILSON

Le ministre suédois à Vienne a porté jeudi à la connaissance du gouvernement austro-hongrois, sur l'ordre de son gouvernement, le texte de la réponse du gouvernement des Etats-Unis à la note du gouvernement austro-hongrois transmise au ministère des affaires étrangères à Stockholm par le ministre de Suède à Washington. Voici le texte de cette note :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 septembre par laquelle vous me transmettez une note du gouvernement austro-hongrois qui contient une proposition à tous les Etats belligérants, au sens de laquelle ceux-ci pourraient envoyer des délégués pour prendre part à une conférence confidentielle et d'un caractère non obligatoire sur les principes fondamentaux d'une conclusion de la paix. La note propose aussi de charger les délégués de faire connaître les conceptions de leur gouvernement sur ces principes, de recevoir des communications analogues, comme aussi de solliciter de donner de franches explications sur tous les points qui demandent à être éclaircis.

En réponse à votre communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que son contenu a été porté à la connaissance du président, qui m'a chargé de vous faire savoir que le gouvernement des Etats-Unis ne croit pouvoir faire qu'une seule réponse à la suggestion du gouvernement austro-hongrois. Le gouvernement a fixé à maintes reprises, avec la plus grande franchise, les conditions selon lesquelles les Etats-Unis prendraient une conclusion de paix en considération. Il ne peut ni ne veut s'occuper d'aucune proposition de conférence au sujet d'une affaire sur laquelle il a exposé si clairement son point de vue et ses intentions. »

APPEL A LA RECONCILIATION

A l'occasion de l'offre de paix austro-hongroise, le comité de l'Institut catholique pour la paix « Reconciliato », à Fribourg (Suisse), le « Comité d'initiative en faveur d'une paix durable », à Genève, et la « Ligue des femmes pour la paix », à Fribourg (Suisse), au nom de 40,000 signataires suisses et étrangers, ont adressé le manifeste suivant aux gouvernements et peuples belligérants :

« Considérant qu'un des partis belligérants propose d'entrer en pourparlers de paix sans même demander un armistice, que le nombre de victimes en tués, mutilés et blessés se compte par dizaines de millions, que le besoin de paix se fait sentir de plus en plus impérieux chez tous les peuples, que les buts pour lesquels l'un et l'autre des groupes de belligérants prétendent lutter sont les mêmes, que l'espoir en une victoire par les armes est la source de tout le mal, que le bonheur et la prospérité futurs des peuples ne pourront s'édifier que par une paix de conciliation et de concessions réciproques, que la continuation de la guerre précipite le monde entier dans un abîme moral et matériel, nous adressons un pressant appel aux gouvernements et aux peuples de l'Entente, les priant de prendre en considération la note du gouvernement austro-hongrois et de consentir à entrer en discussion pour le salut de l'humanité. Celui qui se refuse à tenter une entente assume devant Dieu et devant les hommes la plus terrible des responsabilités. Nous avons la ferme conviction que la conscience humaine se réveillera en cette heure, où tous les cœurs ont tressailli de joie et d'espoir et où le monde attend dans l'angoisse le dénouement du plus grand drame de l'histoire. Nous nous adressons aussi à toi, peuple suisse : Donne le signal de ce réveil ! Fais ton devoir ! Montre aux peuple égarés par la haine le chemin qui peut les conduire à la paix, au salut ! Offre aux belligérants ta médiation ! »

VIENNE INSISTE

Le B. C. V. transmet une note officielle qui constitue la réponse du gouvernement autrichien aux diverses manifestations provoquées par sa note et particulièrement aux déclarations de Balfour. Le gouvernement autrichien affirme que la méthode suivie par ses adversaires n'est pas la bonne, que les intentions des puissances centrales méritent un examen plus froid et moins rapide et que, pour cette raison il maintient ses propositions.

L'OFFRE A LA BELGIQUE

Le Havre, 19 septembre.

(Officiel.) Le gouvernement belge a reçu, par voie indirecte, des communications qui éclairent les intentions de l'Allemagne à l'égard de la Belgique. Ces communications ont été transmises de Berne au ministère des affaires étrangères, qui les a immédiatement portées à la connaissance des gouvernements alliés. Le gouvernement belge n'a reçu aucune proposition formelle émanant directement du gouvernement impérial. Il résulte des communications reçues que les intentions de l'Allemagne seraient d'exiger de la Belgique qu'elle s'engage à donner à la question des langues une solution conforme à la politique impériale et abdique, ainsi, le droit inhérent à sa souveraineté de résoudre d'après les vœux librement exprimés et les intérêts du peuple belge, l'un des problèmes de son organisation intérieure. L'Allemagne réclamerait aussi l'amnistie pour les citoyens coupables d'avoir servi les plans de l'ennemi et imposerait ainsi au gouvernement belge un acte de soumission. Elle insisterait pour le maintien, après la guerre, des traités de commerce antérieurs qui, à

la suite de la destruction de l'industrie belge par l'envahisseur, assureraient l'emprise économique allemande.

D'autre part, la théorie du gage n'est pas abandonnée. L'Allemagne persisterait à lier le sort de la Belgique et la solution des questions coloniales.

Enfin, il n'est pas même fait allusion à l'obligation, qui s'impose à l'Allemagne, de réparer complètement les dommages qu'elle a injustement infligés à sa victime. L'Allemagne demeurerait ainsi enrichie des dépouilles de la Belgique, dont la ruine serait consommée.

Il y a lieu de noter que les nouvelles publiées par la presse sont inexactes en deux points : contrairement à ce qui a été dit, les communications reçues par le gouvernement belge ne font mention, ni d'une suspension éventuelle des hostilités entre la Belgique et l'Allemagne, ni de l'évacuation du territoire belge.

Les exigences et les conditions exposées ci-dessus dominent et stérilisent toutes déclarations paraissant reconnaître l'indépendance de la Belgique. Elles ne peuvent servir de base à aucune discussion sérieuse.

Le gouvernement belge a formulé son programme dans sa note au pape du 24 décembre 1917, publiée en janvier dernier, et, comme les gouvernements alliés le savent, il le maintient irréductiblement.

Les gaz asphyxiants

La réponse de l'Allemagne à la Croix-Rouge

Sur l'appel que le Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux puissances belligérantes pour leur demander de renoncer à l'emploi des gaz délétères et asphyxiants, le gouvernement allemand a répondu entre autres :

« Bien que les méthodes de guerre des ennemis de l'Allemagne, conformément à leur volonté de détruire ce pays continuellement proclamée par leurs hommes d'Etat responsables, se soient de plus en plus rapprochées des procédés rappelant les époques les plus sombres de la manière barbare de combattre, le haut commandement allemand n'a pas cessé d'agir d'après ces principes. Le gouvernement allemand a préféré laisser ses adversaires maîtres d'amener sur les champs de bataille européens les peuples sauvages, dont il est prouvé qu'ils ont commis les atrocités les plus inouïes, de traiter avec la plus dure cruauté de paisibles citoyens, des vieillards, des femmes et des enfants qui avaient eu le malheur de tomber aux mains des ennemis, et de se rendre en général coupables de tous les crimes contre lesquels l'Allemagne a, depuis des années, protesté en vain devant le monde entier. Malgré tout, le peuple allemand a refusé d'employer une semblable méthode de combattre, de même qu'il est impossible de trouver dans la presse allemande des attaques du genre de celles qu'on lit tous les jours dans les plus grands journaux des pays ennemis, où l'on ne cesse de traiter les Allemands de barbares et de Huns.

» Pour ce qui concerne l'emploi des gaz délétères et asphyxiants, le haut commandement allemand n'a fait exécuter de son côté d'attaques par les gaz que lorsque ses adversaires, qui avaient placé particulièrement leurs espoirs sur les inventions de l'ingénieur français Turpin, se furent depuis longtemps servis de ce moyen de combat. Le sentiment qu'il avait de sa responsabilité vis-à-vis de ses compatriotes devait tout naturellement l'empêcher de renoncer pour sa part à un moyen de combat efficace, quoique cruel, et ceci seulement pour épargner à ses adversaires les souffrances que ceux-ci jugeaient à propos de faire subir aux soldats allemands dans une mesure toujours croissante. Le communiqué officiel allemand du 1er mars 1915 constate déjà l'emploi de gaz asphyxiants par ses ennemis, tandis que ce n'est qu'à la date du 24 avril de la même année que les communiqués anglais et français sont à même de parler d'attaques aux gaz exécutées par les Allemands.

» Il est donc de toute évidence qu'il ne saurait être question, pour le gouvernement allemand, de faire de son côté des propositions tendant à amener la suppression ou la restriction de l'emploi des gaz délétères ou asphyxiants. D'autre part, le gouvernement allemand, en se refusant tout d'abord à examiner toute proposition sérieuse paraissant susceptible d'adoucir les souffrances causées par la guerre, irait à l'encontre de l'esprit de véritable humanité dont sont pénétrés en Allemagne aussi bien l'armée que le peuple, le Parlement que le gouvernement. Si, par conséquent, les pays en guerre avec l'Allemagne s'adressent au gouvernement allemand avec des propositions à ce sujet, celui-ci n'hésitera pas à se livrer à un examen approfondi de la question de savoir jusqu'à quel point il lui est possible d'adhérer à de semblables propositions sans porter préjudice aux intérêts vitaux du peuple allemand et jusqu'à quel point il existe des garanties suffisantes pour que les accords qui pourraient être conclus soient véritablement observés de la part des adversaires de l'Allemagne.»

Note de la rédaction. — Les « bandits impérialistes » comme dit Lénine, ne nous étonnent plus, quand après quatre années des plus ignobles brutalités et des plus révoltants massacres, ils tentent de prendre la figure de petits St-Jean caressant un agneau. Ce document-ci montre jusqu'où peut aller l'hypocrisie d'un gouvernement. Car cette fois encore — et ce ne sera pas la dernière ! — c'est le gouvernement allemand qui se fait prendre ainsi la main dans le sac. C'est ce gouvernement qui a commis les plus effroyables crimes en Belgique, en Ukraine et en Finlande qui a l'infernal toupet de dire qu'il a toujours lutté contre ce qui est « susceptible de causer inutilement des souffrances ». Equivoque et pharisaïque formule, car quand on détruit Louvain, quand on coule le « Lusitania », quand on fusille les Soviets d'Ukraine et massacre les gardes rouges de Finlande, quand on prolonge la guerre pendant plus de quatre ans, quand on organise l'assaut de Berlin menacé de grève et qu'on instruit les troupes en déclarant que les moyens énergiques sont les meilleurs, quand on se conduit comme des Huns, non, pire que des Huns, comme des militaristes prussiens, on recourt — évidemment ! — à des « souffrances utiles ». Pouah !

E.-P. G.

La grippe dans l'armée

(Du 1er au 15 septembre)

L'épidémie de grippe a marqué une légère recrudescence dans les troupes qui viennent d'entrer au service pour relever les unités mobilisées en grande partie depuis le mois de mai. En conséquence la courbe de l'état des malades qui avait atteint le 7 septembre son point de chute, avec 467 malades, dont 149 atteints de grippe, s'est mise à remonter lentement depuis ce jour. Le 15 septembre, on notait dans l'armée de campagne 1091 malades, dont 840 atteints de grippe. Les nouveaux cas de grippe annoncés pendant la première quinzaine de septembre s'élèvent à 840 ; les décès survenus ensuite de pneumonie grippale sont, pour la même période, au nombre de 7.

D'importantes mesures de prophylaxie ont été prises dès l'entrée au service des unités nouvellement mises sur pied. On a cherché d'une part à évacuer au plus vite les hommes qui s'étaient présentés malades sur les places de rassemblement de leur corps, et, d'autre part, à réduire le plus possible les risques d'infection dans le service. L'on a également tenu compte des expériences faites au moment où l'épidémie battait son plein pour prendre des dispositions qui garantissent aux soldats malades des soins attentifs et un traitement médical minutieux et pour ordonner les précautions nécessaires au maintien de la santé générale des troupes.

En plus des décès occasionnés par la grippe, il y a eu, pendant la première moitié de septembre, 6 cas de mort, dont un pour chacune des causes suivantes : méningite, myélite, inflammation tuberculeuse des reins, appendicite, noyade et suicide par coup de feu.

Le médecin d'armée.

CANTON DE NEUCHATEL

L'état sanitaire du 8me régiment. — Il résulte d'une communication du 8me régiment que l'état sanitaire reste bon, particulièrement dans le Tessin ; il a été enregistré au total, du 12 au 19 septembre, 23 cas de grippe, tous légers et sans complications.

Elections pastorales. — Le Conseil d'Etat convoque les électeurs des paroisses réformées allemandes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, pour se prononcer sur la réélection de leurs pasteurs, les citoyens Ernest Bernouilli, Henri Reichel et Théodore Nagel, tous trois arrivés au terme d'une période sexennale prévue par la loi.

Nomination. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Adrien Hummel, actuellement substitut du préposé aux poursuites et faillites de Neuchâtel, aux fonctions de préposé à l'Office des poursuites et des faillites du district de Boudry, en remplacement du citoyen André Fivaz, décédé.

NEUCHATEL

La faillite Montandon. — On apprend que le passif de la faillite Jean Montandon s'élève aujourd'hui au chiffre formidable de 700,000 fr., dont environ 140,000 fr. de créances privilégiées. Si l'on arrive à réaliser l'actif dans des conditions favorables, il n'atteindra au maximum que 200,000 francs, ce qui représente le 10 % des créances ordinaires. On se demande encore à l'heure actuelle où a bien pu passer le demi-million constituant la différence entre le passif et l'actif. Cette affaire cause une grande consternation dans bien des milieux du chef-lieu.

LA CHAUX-DE-FONDS

Jeunesse socialiste

Sortie de propagande demain après midi, au Val-de-Ruz. Départ à 1 heure, du Pont du Grenier.

Tribunal correctionnel de ce matin

R., âgé de 20 ans, sommelier à la Fleur-de-Lys, est prévenu d'avoir volé avec effraction la somme de 664 fr. 65 dans la caisse de la salle à manger de l'hôtel et d'avoir soustrait à un voyageur une paire de souliers d'une valeur de 78 fr. R. est d'une famille pauvre, il gagnait 20 fr. par mois comme sommelier. La tentation était donc forte pour lui dans un hôtel qui reçoit une riche clientèle.

L'accusé a fait des aveux complets. Le procureur requiert contre lui 1 an de prison et 5 ans de privation des droits civiques. Me Lœver demande au juge d'être clément en raison du jeune âge du prévenu et des circonstances qui ont déterminé le vol.

Le tribunal le condamne à 5 mois d'emprisonnement, dont à déduire 48 jours de préventive subie, avec application de la loi de sursis.

W. K., serrurier, pour avoir frauduleusement soustrait, à l'aide de clefs dérobées, la somme de 170 fr., est condamné à 1 mois d'emprisonnement, dont à déduire la préventive, avec application du sursis.

De l'huile à bon marché !

La semaine dernière un individu entrait dans la cave d'une maison de la rue de la Côte. Trouvant que l'huile coûte trop chère dans les magasins il s'empara sans coup férir d'un estagnon plein de la précieuse denrée. Le voleur court encore, car, à ce qu'il paraîtrait, le légitime possesseur redoute les foudres de la justice... toujours prompte à punir les petits accapareurs !

Art et conférence

Dans le but de mieux faire connaître le Valais pittoresque et ses peintres, M. William Ritter veut bien répéter mercredi 25 courant sa deuxième et belle conférence avec projections lumineuses. Le corps enseignant et les élèves des écoles bénéficieront de prix réduits.

OFFICE COMMUNAL DE RAVITAILLEMENT

Pommes de terre

La population est informée qu'ensuite d'une décision de l'autorité fédérale, et pour obtenir un contrôle efficace, les particuliers ne peuvent acheter des pommes de terre en dehors du territoire de la commune.

Les personnes qui ont fait des cultures hors du territoire communal pourront obtenir une autorisation d'arrachage en s'adressant, par écrit, à l'Office communal de ravitaillement.

Eglise du Peuple

Culte demain soir, à 8 heures et quart, à la Salle de chant du Collège industriel, présidé par J. Humbert-Droz.

Cinéma Palace

Au nouveau programme, les « Demi-Vierges », d'après l'œuvre de Marcel Prévost, et « Noces blanches », grand drame moderne, interprété par Mlle Fabienne Fabrèges.

Servette I contre Chaux-de-Fonds I

C'est donc demain, au Parc des Sports, que se jouera, à 2 heures et demie précises, le grand match Servette I contre Chaux-de-Fonds I. Servette ne jouant plus avec les clubs chaux-de-fonniers pour le championnat suisse, ce sera la seule occasion de voir l'équipe des champions actuels. La rencontre promet d'être sensationnelle et intéressante au plus haut degré. L'équipe genevoise se présentera comme suit : Junod, Fehlmann cap., Gobet, Beiner, Rhoteli, Perrier, Leiber, Vionsowski, Pache, Bédouret, Merkt. Plusieurs joueurs du F.-C. Chaux-de-Fonds étant mobilisés sont actuellement en congé et joueront dimanche avec leur équipe, qui sera à peu près au complet.

Il y aura certainement foule dimanche pour applaudir la belle équipe genevoise. Ajoutons que la partie sera dirigée par M. A. Sandoz et se jouera par n'importe quel temps.

F.-C. Chaux-de-Fonds

Les membres et amis du F.-C La Chaux-de-Fonds sont rendus attentifs à l'annonce concernant la Fête du Restaurant de Bel-Air.

Aux jeunes filles

Les jeunes filles désireuses d'apprendre à coudre et à raccommoder leur linge et leurs vêtements trouveront au Foyer pour jeunes filles, Balance 10-a, des personnes pouvant leur enseigner gratuitement ces choses.

Le local est ouvert les quatre premiers soirs de la semaine, du lundi au jeudi, de 8 à 10 heures. Il est tout préparé pour recevoir un grand nombre de jeunes filles.

Cultivateurs de l'Ouest

Les cultivateurs des parcelles avoisinant les villas Brusa et Béguelin qui n'ont pas encore leurs cartes sont priés de les retirer chez M. Alfred Crevoisier, Temple-Allemand, 107 bis. Bénéficiant de la surveillance exercée, ils auront l'honneur à cœur de faire leur tour de garde.

Une commission spéciale s'occupera de notre participation collective à l'exposition des 28 et 29 courant. Prière de lui réserver bon accueil et de faciliter sa tâche.

Cultivateurs de la Place d'Armes

Les cultivateurs de la Place d'Armes, Bellevue et Pormann, désirant participer à l'exposition des légumes des 28 et 29 septembre, sont priés de se faire inscrire auprès de M. Louis Robert, rue général Dufour 8, jusqu'au lundi soir 23 courant.

Concert Murat-Monnier

Nous engageons vivement nos lecteurs à aller entendre, jeudi prochain, à la Croix-Bleue, les deux excellents artistes que sont Mlle Monnier et le professeur Murat. Maître et élève seront comme d'habitude à hauteur de leur réputation — et le séjour de Mlle Monnier, à Paris, aura perfectionné les très belles qualités que nous applaudîmes l'an dernier. Nous souhaitons le plus vif succès à cette soirée d'art.

Conseil général

de la Commune de la Chaux-de-Fonds

Séance du vendredi 20 septembre
à 8 heures du soir, à l'Hôtel communal

Présidence : Louis Schelling, président.

Agrégations

Rufer, Emile, restaurateur ; Sooder, Marie ; Brusa, Gaétan, architecte ; Fiedler, Gustave, commis ; Giuliano, Charles, commissionnaire ; Piemontesi, Charles, commis ; Scarfmberg, Joseph, dégrossisseur.

Budget de l'instruction publique et des écoles professionnelles

Dépenses : Gymnase, 183,815 fr. 70 ; écoles primaires, 603,503 fr. 35 (la commission demande que l'on améliore un peu le poste concernant la bibliothèque) ; Ecole de mécanique et d'horlogerie, 225,878 fr. ; Ecole d'art, 78,463 ; Ecole de commerce, 115,464 ; Ecole ménagère, 32,977 ; Ecole de travaux féminins, 52,064.

Vœux

Les commissions s'appliqueront à ne pas dépasser les prévisions budgétaires sans demander des crédits extra-budgétaires. Toutes les dépenses de l'exercice paraîtront au cours de l'exercice. Si, à la fin de l'exercice, un solde demeure, on ne fera pas de dépense non indispensable pour l'épuiser.

La commission présente ainsi un projet à peine modifié et le Conseil général, de son côté, adopte après une discussion concernant un des postes de la bibliothèque, ces budgets bouclant par une dépense totale de 1,092,165 fr. 05.

Un vœu ayant été émis d'avoir un échange de vues avec les autorités locloises concernant les classes professionnelles ayant peu d'élèves, Paul Graber demande qu'un échange de vues ait lieu entre une délégation des deux localités non seulement pour s'occuper de ces classes, mais encore pour étudier tout le développement de nos écoles professionnelles. Après un échange de vues entre MM. Matthias, Staehly et Stauffer, le Conseil communal est chargé de désigner cette délégation.

Règlement du Technicum

Un projet de règlement concernant nos deux sections d'horlogerie et de mécanique, réunies désormais sous le nom de technicum, est soumis par une commission. Ce règlement ne présente pas de nouveauté saillante. Léon Baur demande si on ne devrait pas ajourner l'adoption de ce règlement jusqu'à ce que l'échange de vues ait eu lieu avec Le Locle. Paul Graber verrait cela non sans plaisir, surtout si on veut suivre l'idée de la commission, de fusionner avec l'Ecole d'art. MM. Matthias et Armand Sandoz déclarent qu'il serait urgent de doter notre établissement du nouveau règlement. La proposition d'ajourner est retirée et le règlement est adopté selon les propositions mêmes de la commission. Il est admis cependant que les indemnités versées par les élèves rompant leur engagement seront versées au fond d'amélioration du « Tech » — car c'est bien ainsi qu'on le désignera.

La commission a émis le vœu que l'on travaille à une centralisation de nos écoles professionnelles et qu'une étude soit entreprise en ce sens. Le Conseil se montre d'accord.

Crédit pour la commission de secours

Une commission de secours fut instituée le 17 juin, afin de venir en aide aux familles éprouvées par les difficultés de ravitaillement. Un rapprochement s'est fait avec l'assistance locale, avec l'assistance bernoise et l'Office des denrées destinées aux nécessiteux. L'épidémie de grippe a décuplé les difficultés et il est indispensable d'accorder un crédit. Le Conseil communal demande 20,000 francs. Paul Graber estime que cette somme est insuffisante et qu'il faut compter sur des dépenses plus sérieuses dès que viendra l'hiver. Un crédit de 50,000 francs ne serait pas de trop. M. Burkhardt pense que cette somme sera probablement suffisante jusqu'au printemps. Avec 1,500 francs, la commission a fait face aux dépenses pendant une période très difficile. Cette affirmation a soulevé les protestations des socialistes. Numa Robert et F. Eymann insistent sur la gravité de misère et demandent qu'on se montre plus large pour soulager la stricte misère. Justin Stauffer explique que 1,500 francs ne représentent que des vivres accordés et non des dépenses occasionnées par la grippe.

L'assistance a accompli, au côté de cela, une très large part pour les Neuchâtelois et les Bernois.

Léon Baur pense aussi que la misère grandit et que les cas désespérés sont plus nombreux qu'on ne l'imagine parmi ceux qui jusqu'à cette heure avaient eu une situation meilleure.

Fritz Eymann voudrait une commission chargée de faire face aux misères occasionnelles, à celles provoquées par une hausse extrême des marchandises. La richesse ne manque pas autour de nous.

Paul Graber fait un tableau de l'énorme déficit économique dont souffre l'ouvrier et se refuse à ce que ce soit l'assistance qui le comble. L'ouvrier qui travaille et qui vit normalement ne doit pas être assisté.

M. Burkhardt estime qu'on n'a pas été chiches et que ceux qui critiquent n'ont rien fait pour signaler les cas.

F. Eymann et Léon Baur remettent le pédant professeur à l'ordre.

Décidément, la nouvelle race des radicaux ne vaut pas mieux que la vieille.

Allocations de renchérissement

Le cartel de tous les salariés de la commune avait adressé une demande d'allocation basée sur un système dégressif, soit 70 fr. par mois pour les salaires jusqu'à 3000 fr., 50 fr. pour les salaires de 3 à 4000, 30 fr. de 4 à 5000, 20 fr. au-dessus de 5000. C'était applicable pour le deuxième trimestre 1918. Le Conseil d'Etat votait entre temps des allocations pour les fonctionnaires et magistrats cantonaux. Comme le précédent, ce projet aboutissait à des échelons si brusques que des salaires situés au-dessous passaient avec l'allocation au-dessus de salaires qui étaient auparavant supérieurs. Le Conseil communal, en établissant deux échelles de plus, a diminué ces injustices. Il propose donc : 1re classe (jusqu'à 3000 fr.), 70 fr. par mois ; 2me classe (3 à 3500), 60 fr. ; 3me classe (3500 à 4000), 50 fr. ; 4me classe (4000 à 4500), 40 fr. ; 5me classe (4500 à 5000), 30 fr. ; 6me classe (5000 à 5500), 20 fr. Tous les employés et fonctionnaires, quel que soit leur salaire, retireront 15 fr. par mois par enfant. Le Conseil communal est autorisé à se prononcer pour les cas de « soutien de famille ». Des versements seront faits fin septembre, soit 300 fr. aux mariés ayant enfants et bénéficiant d'un salaire de 4000 fr au plus, 200 fr. aux mariés sans enfants et en observant la même limite, 100 fr. pour les autres classes. Malgré un subside de 11,375 fr. du canton, la charge totale s'élèvera à 235,000 francs.

M. Vaucher rappelle que l'impôt a heureusement dépassé les prévisions et que la commune peut supporter un sacrifice aussi lourd sans trop de crainte. Ainsi, la Chaux-de-Fonds sera en tête des villes au sujet des allocations de renchérissement.

Camille Brandt propose qu'on fasse disparaître les inégalités qui surgissent sur les différents paliers en disant qu'un fonctionnaire doit recevoir au moins autant qu'un autre fonctionnaire situé au-dessous du palier.

M. Paul Buhler demande que la disposition selon laquelle le traitement de 1918 voté au début de l'année ne devrait pas être inférieur au total retiré en 1917, traitement et allocation réunis, soit maintenue.

M. Vaucher fait remarquer que cette proposition pourrait être défavorable à l'intéressé.

Paul Graber demande que le Conseil communal soit chargé de l'application dans le sens le plus favorable à l'employé.

Charles Jacot demande que l'on proteste contre les exportations de matières alimentaires, contre l'exportation du bétail. Ces exportations contribuent au renchérissement et nous obligent ensuite à faire de gros sacrifices pour des allocations. Il faudrait que nous protestions nous-mêmes et que nous ne passions pas par le Conseil d'Etat qui abuse des formes en s'adressant au Haut, Haut, Haut Conseil fédéral ! Ce n'est pas des cartes et encore des cartes qu'il nous faut, mais des aliments.

Cette proposition est appuyée par F. Eymann, Paul Graber et M. Matthias.

La proposition suivante est votée à l'unanimité :

« Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, en son assemblée du 20 septembre, proteste contre l'exportation de notre bétail et demande au Conseil national d'inviter le Conseil fédéral à interdire toute exportation de matière alimentaire, pour autant qu'il en manque dans le pays. »

Julien Dubois demande que l'allocation soit

versée en deux fois, soit le versement prévu fin septembre et le solde fin octobre.

Ce point de vue est soutenu aussi par Léon Baur qui relève le prix excessif des chaussures, des habits, du combustible.

M. Vaucher ayant présenté la difficulté qui en résulterait pour les temporaires et ayant dit qu'il ne serait peut-être pas bon pour certains de recevoir trop d'argent à la fois, on entend des voix et des murmures dans les... tribunes.

Paul Graber relève l'énormité de M. Vaucher et propose qu'on fasse une réserve pour les temporaires pour faire disparaître la difficulté avancée.

La proposition Dubois est votée à l'unanimité, moins... la voix distinguée de M. Scharpf.

La séance est levée à minuit et 5 minutes.

Paul Graber et la F. O. M. H.

Nous apprenons au dernier moment que le départ à Genève de notre camarade Paul Graber n'est point encore chose décidée.

Un seul fait est certain jusqu'ici, c'est qu'un appel lui a été adressé par la F. O. M. H. pour se rendre à Genève. Nous osons espérer que les efforts de ses très nombreux amis réussiront à le garder parmi nous ; la population travailleuse de la région en serait profondément heureuse.

La SENTINELLE.

Dernière Heure

L'encerclement de Saint-Quentin

PARIS, 21. — Les soldats de Debeney, avançant de deux kilomètres, ont rétréci sensiblement le cercle enserrant St-Quentin à l'ouest et au sud. L'abandon des lignes allemandes d'Essigny-le-Grand débordées est prévu à bref délai.

Dans le « Berliner Tageblatt », le général Ardenen est autorisé à écrire que dans le secteur des armées Mangin, les armées allemandes n'ont pas encore exécuté leur retraite jusqu'à la limite extrême. On peut voir dans cette remarque agréable l'expression de doute dans l'efficacité de résistance que les réactions furieuses ont montré vaine pour la défense de la ligne stratégique de toute importance et la probabilité de l'abandon.

Réd. : Le communiqué d'hier à 15 heures signale la chute d'Essigny-le-Grand.

La progression continue

PARIS, 20. — Communiqué de 23 heures : Au cours de la journée, nous avons accentué notre progression à l'est d'Essigny-le-Grand, ainsi que sur le plateau de la ferme Moisly. Nous avons fait des prisonniers. La lutte d'artillerie se maintient vivement dans la région de St-Quentin et au nord de l'Aisne. Journée calme partout ailleurs.

La défaite bulgare

Les Alliés s'emparent de 80 canons et de 5000 prisonniers. Leur progression continue

PARIS, 20, 23 heures. — Malgré la résistance des armées ennemies, l'offensive entre la Cerna et le Vardar continue à progresser. Dans la journée du 19, la cavalerie a atteint la région de Polosko. Les armées serbes ont mis pied, d'une part, sur la rive gauche de la Cerna ; d'autre part, elles ont réussi à accentuer leur progression dans la direction de Konopi et au travers du terrain particulièrement difficile qui sépare le Poloski de la Haute Poshana. D'autres forces franco-helléniques se sont emparées du village de Tushin et de Nonce. Les difficultés de communication et de recherches dans un terrain très accidenté et vaste ne permettent pas encore d'évaluer exactement les prises qui dépassent toutefois 5000 prisonniers et 80 canons.

L'offensive anglo-hellénique, dans la région de Doiran, qui a donné lieu à des combats acharnés, continue à progresser malgré de violentes contre-attaques bulgares.

PARIS, 20. — Les journaux français publient les communiqués de Salonique et disent que les événements du front de Macédoine méritent de retenir l'attention.

L'« Echo de Paris » affirme que pendant la seule journée d'hier, 10,000 Bulgares ont été ramenés en arrière. La poursuite continue avec un grand succès.

LONDRES, 20. — L'agence Reuter apprend qu'après la rupture du front bulgare par les Serbes, la cavalerie serbe a atteint Polosko. Un autre contingent marche sur Prilep. L'avance s'étend maintenant sur un front de 40 kilomètres.

Les Anglais s'emparent de Mœuvres et de plusieurs autres localités

LONDRES, 20, soir. — Au cours de la matinée, les troupes écossaises ont achevé la prise de Mœuvres et surmonté la résistance des détachements ennemis qui se défendaient encore dans la ville. Ce matin, après un bombardement violent, l'ennemi a déclenché une forte attaque locale contre nos positions au nord-ouest d'Hulluch. L'attaque a complètement échoué, laissant entre nos mains un certain nombre de prisonniers. Les troupes anglaises ont exécuté ce matin une heureuse opération locale au nord-ouest de la Bassée. Elles ont avancé leurs lignes sur un front de deux milles et sont parvenues aux villages de Marais, Rue et Tourelles. Elles ont capturé plus de 100 prisonniers. Plus tard dans la journée, une contre-attaque ennemie a été repoussée après de vifs combats.

BERLIN, 20. — Rien de nouveau sur le front de combat.

La danse des milliards

PARIS, 21. — (Havas.) — La Chambre a adopté par 467 voix conte 4 les crédits d'un montant de 12 milliards 200 millions pour des dépenses militaires et des dépenses civiles exceptionnnelles pendant le quatrième trimestre de 1918.

Navire coulé

PARIS, 21. — (Havas.) — Le vapeur « Amiral Charler » de la compagnie des Chargeurs réunis, allant de Bizerte à Malte avec un chargement de chevaux et de matériel et 174 marins et passagers de diverses nationalités a été torpillé le 13 septembre. Il y a 6 disparus, dont 4 soldats grecs, 1 arabe et 1 marin français.

Le reste du personnel a été sauvé. Le bâtiment quoique atteint par deux torpilles que lui lança l'ennemi flotta encore trois heures après l'attaque. Le sous-marin n'a pas été aperçu.

Croiseur auxiliaire coulé

LONDRES, 20. — Communiqué de l'Amirauté : Un croiseur auxiliaire britannique a été torpillé et coulé le 12 par un sous-marin allemand. Il y a 58 manquants, dont 8 officiers. On présume qu'ils se sont noyés.

La neutralité péruvienne

ROME, 20. — P.T.S. — Selon un télégramme de Lima à l'Agenzia Americana, la Chambre péruvienne, au cours d'une séance secrète, aurait repoussé une motion réclamant une déclaration de guerre immédiate à l'Allemagne.

Des loups dans l'Italie méridionale

ROME, 20. — P.T.S. — Des bandes de loups ont fait leur apparition dans certaines régions de l'Italie méridionale. Dans le village de Crottole, un de ces animaux a causé une véritable panique. Il a blessé neuf enfants et vieillards, dont quelques-uns ont dû être transportés à l'hôpital.

Assemblée socialiste dissoute à Berlin

BERLIN, 20. — Une assemblée tenue hier soir par les socialistes indépendants a été dissoute. Cette mesure a donné lieu à des cris violents. Des scènes tumultueuses ont eu lieu lorsqu'on cria que le député Hoffmann était incarcéré.

« Cette nouvelle, écrit la « Gazette de Voss », ne paraît pas être exacte, d'après les informations recueillies sur place. »

Un cyclone en Italie

MILAN, 20. — P.T.S. — Un cyclone d'une violence exceptionnelle s'est déchaîné sur la région de Piacenza. Dans les villages de Saliceto, de Soragna, de Busseto et de Casalmaggiore, les dégâts sont énormes.

La grippe en Suède

STOCKHOLM, 20. — P.T.S. — Dans le nord de la Suède, la grippe sévit avec violence. On a enregistré, ces derniers jours, plus de 600 décès. Plusieurs localités sont privées de soins médicaux, les docteurs étant également tombés malades. La mise sur pied des réservistes a dû être ajournée et l'on croit que les manœuvres d'automne seront également renvoyées.

EN SUISSE

Les traitements des conseillers fédéraux

BERNE, 20. — P.T.S. — Au Conseil national, M. Forrer et d'autres députés des fractions radicale-démocrate, catholique-conservatrice, libérale-démocrate, et du groupe de politique sociale, ont déposé une motion concernant le traitement des conseillers fédéraux et du chancelier de la Confédération. En modification de la décision fédérale du 11 mars 1912, la motion propose à l'assemblée fédérale de fixer à 25,000 francs le traitement annuel des conseillers fédéraux (jusqu'ici 18,000 francs). Le président de la Confédération recevrait un supplément de traitement de 2.000 fr. Le chancelier de la Confédération recevrait un traitement annuel de 18,000 fr. Ce projet entrerait en vigueur immédiatement avec action rétroactive, à partir du 1er janvier 1918. Le Conseil fédéral est prié de soumettre ce projet à la votation populaire.

Pour venir en aide aux étudiants zuricois

ZURICH, 20. — P.T.S. — Le recteur de l'Université de Zurich, le professeur Vetter, dans un appel intitulé « La misère des étudiants » attire l'attention du public sur les difficultés auxquelles se heurtent les étudiants pour se nourrir et se loger. Il fait appel aux classes aisées de la population pour recevoir chez eux les étudiants de façon familiale pendant l'hiver. L'appel annonce, en outre, que les autorités municipales et communales feront tous leur efforts pour faciliter le séjour aux étudiants de Zurich. L'office du ravitaillement livrera dans le voisinage des universités des repas à prix modique et le bureau d'adresses de la ville les aidera à trouver des chambres.

En route pour l'Allemagne !

LANGNAU, 21. — Il a été procédé vendredi à l'expédition de 32 wagons de bétail faisant partie du contingent de bétail exporté en Allemagne, comme compensation. Ce convoi comprenait 258 pièces de gros bétail, vaches, veaux et taureaux reproducteurs.

Les pommes de terre fourragères

BERNE, 21. — Le département de l'Economie publique a fixé des prix maxima pour les pommes de terre fourragères. Peuvent être considérées comme pomme de terre fourragère, les pommes de terre non saines, fortement endommagées, ainsi que celles de moins de trois centimètres de diamètre. Le prix maxima est de 19 fr. les 100 kg.

Pour ceux qui vont en France

BERNE, 21. — Communiqué du Département politique :

Les étrangers pourront désormais obtenir le visa de leur passeport sur la simple production au consul de France compétent d'un certificat médical constatant qu'ils sont en bonne santé.

Le crime de Valeyres

YVERDON, 20. — On lit dans le « Journal d'Yverdon » :

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'épouvantable crime qui se déroula le jour du Jeûne 1917 dans le cimetière de Valeyres-sous-Montagny. Un garçon de ce village fut trouvé égorgé et horriblement mutilé. Un ouvrier de campagne nommé Liengme, originaire du Jura bernois, sur lequel pesaient de graves présomptions, fut arrêté et conduit à Lausanne. L'accusé a constamment protesté de son innocence.

Après une détention de onze mois, la Chambre d'accusation, section du tribunal cantonal, a refusé le renvoi de la cause devant le tribunal de district et a ordonné la mise en liberté du nommé L. Celui-ci s'est rendu dans sa famille.

L'enquête continue.

Aux C. F. F. 197 millions de déficit

BERNE, 20. — Le Conseil d'administration des C. F. F. adresse au Conseil fédéral, pour être soumis à l'Assemblée fédérale, le budget des C. F. F. pour 1919, qui prévoit pour les dépenses de construction plus de 78 millions (dont seulement pour le matériel roulant 33, soit 20 de plus qu'en 1918). Une somme de 20 millions est prévue pour l'acquisition de 51 locomotives électriques. Le budget d'exploitation pévoit 261,684,650 fr. de recettes et 254 millions 592.070 de dépenses. Le compte de profits et pertes prévoit aux recettes 19 millions 652,620 et aux dépenses 91,433,400, soit un déficit de 71,780,780. Si l'on compte le déficit de 1918, les dépenses supplémentaires pour le renchérissement du charbon et le déficit de 1917, le déficit total du compte de profits et pertes sera, à fin 1919, d'environ 197 millions, à moins que la situation économique générale ne s'améliore ou ne s'aggrave encore. Le seul moyen de deminuer le déficit est d'augmenter encore les tarifs. Comme on pourrait difficilement aller plus loin en ce qui concerne le transport des voyageurs, on ne pourra obtenir d'augmentation de recettes que par une nouvelle augmentation des tarifs pour le transport des marchandises, déjà frappées d'une augmentation de 63 % en moyenne. Avec une augmentation d'un peu plus de 100 % des taxes prévues par la loi des tarifs, on pourrait prévoir une diminution du déficit de 30 ou de 40 mllions. Un nouvel emprunt est nécessaire pour diminuer la dette flottante, qui atteindra, à fin 1919, 250 millions. Le conseil soumet un projet dans ce sens.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Jeunesse socialiste.* — Les membres de la sous-section théâtrale et tous les jeunes qui s'y intéressent sont priés de se rencontrer ce soir à 8 ½ heures au Cercle.

LE LOCLE. — *Groupe socialiste chrétien.* — Etude, lundi 23 septembre, à 8 heures, au local habituel. Présence nécessaire pour la distribution des «Voies Nouvelles».

Avis officiels

Ville. — Négociants. Exposition.
Locle. — Cultures.
St-Imier. — Office du lait.

IMPRIMERIE COOPERATIVE, Chaux-de-Fonds

LA VENTE ANNUELLE
en faveur de
L'ÉGLISE INDÉPENDANTE
aura lieu
du 11 au 16 novembre
à la CROIX-BLEUE

Les dons seront reçus avec reconnaissance par les dames des coutures et du Comité, ainsi que le *lundi 11 novembre* à la Croix-Bleue. Prière d'évaluer les objets. 2929

Politique

A vendre à bas prix les *Bulletins officiels* des délibérations du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, de 1848 à 1887, y compris la Constituante et les répertoires. — S'adr. au bureau de *La Sentinelle*. 2937

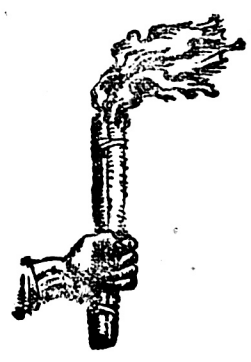

Le Salon d'Art
21 a, Rue Léopold-Robert
sera ouvert
Dimanche 22 courant
de 11 heures à midi
et de 2 h. à 5 heures

Ville du Locle
CULTURES
(sous-production)

Les agriculteurs qui veulent faire constater une sous-production doivent en aviser l'Office communal de ravitaillement.

Pommes de terre. — Désigner d'une manière précise l'emplacement et la surface du champ cultivé, cas échéant le numéro de la parcelle communale, indiquer quand on pense commencer l'arrachage, donner le numéro de la carte de légitimation. 2908

Céréales. — Si la quantité récoltée par are est inférieure à celle qui doit être livrée, le producteur doit en aviser l'Office communal dès la moisson et donner la date exacte à laquelle il commencera le battage. Au moment de la livraison des céréales, il ne pourra être tenu compte d'aucune réclamation qui ne sera accompagnée d'un rapport de sous-production.

Commission de ravitaillement.

Acheveurs et finisseurs
pour pièces 13 lignes ancre sont demandés. Bonne rétribution aux pièces ou à la journée. 2879
S'adresser
NETEN-WATCH
Léopold-Robert 90

Retards
Le remède le plus efficace est celui de l'Etablissement **Vitis.** Envoi contre remboursement, **4 fr. 50.**
Discrétion absolue.
Etablissement **VITIS.** case 5565. **Neuchâtel**

LA SCALA
Samedi Dimanche Lundi
La suite du
Comte de Monte-Cristo
Deux épisodes
L'activité de la flotte anglaise
Actualité officielle

PALACE
Samedi Dimanche Lundi
Deux grands succès !
LES DEMI-VIERGES
Le célèbre roman de Marcel Prévost interprété par Diana Karren.
NOCES BLANCHES
Grand drame réaliste par Fabienne Fabrèges.
(Programme spécial pour dames) 2958

Café-Restaurant des
Chemins de Fer
Jaquet-Droz 58, près de la Gare
Tous les **lundis** à 8 ½ heures et **samedis** soir à 5 h.
Gâteau au fromage
Toujours excellente saucisse vaudoise à la ration. 7345
Consommation de 1er choix
Magnifique orchestre pr familles
Accordéon pr amateurs
Se recommande.

Pharmacie B. Bæhler
St-Imier
Spécialités suisses et étrangères
Kola granulée
Antinosine
Huile de Harlem véritable - Toile souveraine
Articles de pansement
Irrigateurs 2268

On demande une ouvrière doreuse ou, à défaut, une personne pour mettre au courant. S'adr. Fabrique de cadrans métal **LA ROMAINE**, r. **Numa-Droz 78.** 2913

Fritz Jetter-Ruedin
Rue Léop.-Robert 50
(Banque fédérale)
LA CHAUX-DE-FONDS
Chemiserie et sous-vêtements pour Dames, Messieurs et Enfants
Bas et Chaussettes Gants de Grenoble
Marchandises garanties
2936 qualités supérieures

Commissionnaire
est demandé entre les heures d'école. — S'adr. Fabrique de cadrans métal **LA ROMAINE**, rue **Numa-Droz 78.** 2912

POMPES FUNÈBRES S.A.
LE TACHYPHAGE
se charge de toutes les démarches et formalités.
Toujours grand choix de
Cercueils Tachyphages
CERCUEILS DE BOIS
TRANSPORTS
Pour toute commande s'adresser
S. MACH
Numa-Droz 21 - Fritz-Courvoisier 56
4.90 Téléphones 4.34
Jour et Nuit 9049

Inquisition

Ma mère, 79 ans, très lucide, répète depuis 18 ans sur demande : « Au moment où mon fils était au clou, le Dr Auguste Forel vint me trouver et me dit que l'autorité avait décidé que le Dr Favre, tout Neuchâtelois qu'il était, devait quitter le pays et que moi, sa mère, je devais le conseiller dans le même sens, car si le soussigné persistait à demeurer dans ce pays, on prendrait d'autres mesures pour l'enfermer définitivement. »

En effet, cela eut lieu le 5 mars 1917. Forel, bien entendu, nie, page 162 de son livre, comme il nie même l'évidence.

Dr Favre,
2934 Monte-Cristo moderne.

Le Foyer pour jeunes filles
BALANCE 10-a
recommence ses veillées dès lundi 23 septembre, à 8 heures du soir. P23432C
Invitation cordiale toute jeune fille. 2953

Achat de 2259
Vieux métaux
plomb, zinc, cuivre, laiton et vieux cadrans, aux plus hauts prix du jour.
Jean Collay
15, Rue des Terreaux
Téléphone 14.02

Polisseuse
de boîtes et fonds argent est demandée de suite chez 2951
Walther Houriet, St-Imier
Place stable et bien rétribuée.

Commissionnaire
On cherche **jeune garçon** libéré des écoles pour faire les commissions. P23436C
S'adresser **Manufacture Jurassienne de machines-outils, Crêt 5-7.** 2954

Chauffage
On demande à acheter une chaudière de chauffage central, ainsi qu'un tuyau de fonte de 2 m. 50 de long, 30 à 40 centimètres de diamètre. — S'adr. au bureau de *La Sentinelle*. 2957

Qui sortirait des remontages de barillets à domicile ? S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 2941

Renseignements utiles

Pharmacie d'office : 22 sept. : Descœudres.

Pharmacie Coopérative : 22 sept. : Officine No 2, L.-Rob. 72, ouverte jusqu'à midi.

Articles en caoutchouc
Ayant reçu des stocks importants de marchandises, nous sommes en mesure d'offrir à des prix défiant toute concurrence :
Préservatifs en caoutchouc
(1re qualité)
Douches diverses et enémas pour dames. — Demandez nouvelle brochure gratuite « Vie intime ».
Pharmacie de la Place Grenus
Genève 2927

A vendre un lit d'enfant, bois dur, une table à volets noyer, un potager à gaz, 3 trous, avec table en fer, une machine à laver, un établi portatif, roue, tour et outils pour pivoteur, une zither, une mandoline, le tout en très bon état.
S'adresser, après 7 heures, rue A.-M. Piaget 69, 2me étage à droite. 2956

On demande à acheter un réchaud à gaz deux feux. S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 2943

Etat-civil du Locle

Du 20 septembre 1918

Naissance. — Madeleine-Charlotte, fille de Charles-Eugène Perrenoud, fabricant d'assortiments, et de Elsa née Leppert, Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Gabus, Raoul-Edmond, fabric. de boîtes or, Neuchâtelois, et Heiniger, Emma-Lucia, Bernoise. — Meroni, Giovanni-Carlo, maçon, Tessinois, et Matthey-de-l'Endroit, Amélie-Uranie, Neuchâteloise.

Etat-civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Paul-Edmond Cattin, commis de banque, et Bluette-Marguerite Ramseyer, dactylogr., les deux à Neuchâtel. — William-Edmond David, fonctionnaire postal, Neuchâtelois, et Lina Bühler, les deux à Genève. — Antonio-Lorenzo Viani, aiguiseur, à Morat, et Maria Scolari, cuisinière, à Neuchâtel.

Naissances. — 14. Edouard-René, à Edoardo Bottinelli, maçon, et à Gaetana née Gromi. — 16. Edouard-Georges, à Georges Coulin, mécanicien, à Couvet, et à Rosa-Lina née Bieber.

Les Négociants

porteurs de bons échus de la Nouvelle Commission de secours instituée par le Conseil général sont invités à les présenter, contresignés par les bénéficiaires et accompagnés des factures détaillées respectives, au bureau de la comptabilité générale de la commune, Serre 23, au 3e étage, lundi 23 sept. 1918, de 9 h. du matin à midi. 2905

Direction des Finances.

Municipalité de Saint-Imier

Rationnement du lait

Nos ménagères ayant, en général, mal interprété les dispositions concernant le rationnement du lait et l'utilisation des timbres-rabais, nous croyons utile de leur fournir quelques explications complémentaires.

1. On ne doit inscrire sur le carnet de lait que la quantité qui a été touchée chaque jour.

2. Si, faute de lait, un fournisseur ne livre qu'une partie du lait auquel on a droit, on peut sur présentation du carnet et avec les timbres-rabais correspondants, se procurer du lait condensé ou stérilisé.

3. Les timbres-rabais doivent être remis aux fournisseurs, **au plus tard, le 5 du mois suivant leur émission.** Après cette date, ils seront à l'avenir irrémédiablement perdus pour leur propriétaire. — **En outre, il est sévèrement interdit à un laitier d'accepter d'un client plus de timbres-rabais qu'il ne lui a fourni de litres de lait.** (Toute contravention à cette disposition sera dénoncée à l'autorité et entraînera le retrait du permis de vente.) 2946

4. Les carnets de lait seront présentés chaque mois à l'Office local du lait, lors de la distribution des cartes de denrées et **les propriétaires de carnets mal tenus ou incomplets n'auront pas droit aux timbres rabais.**

L'Office local du lait.

Acheveurs

pour 13 lignes ancre sont demandés par la fabrique 2942

Helega - Held & Cie, rue du Parc 128

Acheveur de boîtes

très expérimenté dans la petite pièce fantaisie, connaissant si possible le mouvement;

Visiteurs d'échappements et Metteurs en marche

capables, pour pièces 13 à 19 lignes, trouveraient emploi stable et bien rétribué aux

Fabriques Movado

Parc 117-119 P20492C 2883

Brasserie de la Place, St-Imier

Samedi et Dimanche

GRAND CONCERT

donné par

M. **LEONDY,** chanteur à voix. 2949
Mme **DORIA,** chanteuse.
Mlle **CARMELITA,** chanteuse franco-italienne.

Se recommandent, **le Tenancier. la Troupe.**

Saint-Imier

Le Magasin de Nouveautés et Confections

Mme WALTHER HOURIET

offre en vente

Liquidation

pendant 8 jours seulement les articles suivants qui seront cédés aux prix d'avant guerre: 2950

Blouses modernes
Broderies valenciennes
Robes d'enfants
Galons
Entre-deux
Ombrelles
Boutons
Cols

Vu les prix élevés des chaussures, il est avantageux pour vous de demander notre catalogue illustré

Maison de chaussures:

ROD. HIRT & FILS, Lenzbourg

JH6155B 9566

Camarades! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

Palace - Neuchâtel

Programme du 20 au 26 septembre

Palace - Neuchâtel

Dimanche 22 septembre, **Spectacle permanent** dès 2 h. après midi

Programme de gala! **Immense succès!**

ALERTE!

Grand drame patriotique français, d'après l'œuvre du lieutenant-colonel Driant.
La plus prodigieuse leçon de patriotisme. Spectacle incomparablement grandiose.

SEUL!

Comédie dramatique en trois parties, interprétée par Jules Clément, de l'Odéon, et la Petite Simone Genevois, petit prodige français de 5 ans, l'idole du public.

Prix ordinaires des places. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.
Avis important: Jusqu'à nouvel avis, spectacle tous les soirs à 8 1/2 h.
Garage gratuit pour bicyclettes et motocyclettes. 2938

La semaine prochaine: SUZANNE GRANDAIS et JEAN AYME dans **LORENA**

Remonteurs

De bons démonteurs et remonteurs pour 9 et 10 1/2 lig. cylindre vue, bonne qualité, sont demandés au comptoir rue du Progrès 49. On sortirait à domicile à ouvriers consciencieux. Bons prix. 2903

Décotteurs

habiles et consciencieux, pour petites pièces, trouveraient places stables et bien rétribuées au

Comptoir Otto Graef
rue de la Serre 11-bis 2904

Emboîteur

On demande pour petites pièces, bon emboîteur, poseur de cadrans soigneux. — S'adresser

Fabrique «Actina»
Kilchenmann frères
2914 **Progrès 127.**

Danse-Maintien

M. Roulet, Prof. 2948

Le cours commencera le jeudi 26 septembre

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser chez

M. ROULET, Progrès 103

Lorsque vous avez besoin de

CHAUSSURES

veuillez demander le catalogue de la

Maison de chaussures

Brühlmann & Cie, Winterthour

Service prompt et soigné

JH5985Z 9602

Cordonniers. Deux bons ouvriers sont demandés de suite. Bon gage. — S'adresser: Max DOMS, Côte 12, **Le Locle.** 2952

Demoiselle de toute moralité cherche chambre si possible avec pension, dans famille honorable. — Adresser offres écrites au bureau de *La Sentinelle.* 2947

GRANDE VENTE des Articles d'hiver

Notre choix est au complet et les prix sont calculés au meilleur marché

Rayon pour Dames

Camisoles en coton, qualité extra, 2.50, 2.20, **1.95**
Camisoles en laine, qualité extra, depuis **3.90**
Caleçons en flanelle coton, depuis **5.70**
Chemises en flanelle coton, **6.50**
Chemises de nuit en flanelle coton, **7.90**
Jupons en flanelle coton, **7.50**
Mantelets en finette, **6.50**
Bas en laine, **5.90**
Jaquettes tricotées laine, marine, bleu, rouge, mauve; grand choix.
Manteaux pour dames, depuis, 1e qual., **45.—**
Costumes de sport, depuis **59.—**
Robes (choix énorme), depuis **59.—**
Environ **1000 Blouses** en laine et molleton, depuis **4.25**
Pantalons de sport, 10.25, 9.25, 8.25, **7.50**
Jupes en côtes de cheval, cheviote, gabardine et serge, depuis **17.75**

Grand choix en **Cafignons** et **Pantoufles** aux prix de l'année passée.
Lingerie en toile. — Souliers. — Socques. — Gants, etc.

Rayon pour Messieurs

Camisoles chaudes en laine et coton, 7.60, 6.20, 5.20, **4.95**
Caleçons chauds en laine et coton, 7.60 6.20, 5.20, **4.95**
Chemises flanelle-coton, 8.50, 7.50, **4.95**
Chemises poreuses devant fantaisie, 9.—, **6.50**
Chaussettes en laine 3.50, **3.—**
Spencers très chauds, depuis **10.50**
Swæters militaires, depuis **14.50**
Pantalons, depuis **10.50**
Pardessus, depuis **60.—**
Habillements complets, depuis **55.—**
Cafignons et pantouflles au prix de l'an passé.
Bandes molletières, forme spirale, depuis **5.—**

SOULIERS DE SPORT, SOCQUES, etc.

Rayon pour Enfants

Combinaisons
Caleçons pour fillettes, en flanelle-coton
Chemises en flanelle-coton, pour fillettes et garçons
Swæters en laine
Complets pour garçons, en jersey
Bas de laine
Robes pour fillettes, en cheviote et flanelle-coton
Pantalons pour garçons, en drap et velours
Manteaux pour fillettes

Prix les plus bas et selon grandeur

Pantalons de sport pour fillettes
SOULIERS DE SPORT, CAFIGNONS, SOCQUES

Les envois se font contre remboursement

Magasins de Soldes et Occasions

ACHILLE BLOCH

La Chaux-de-Fonds
10, Rue Neuve
Place Neuve

NEUCHATEL
Magasin spécial pr la chaussure

Le Locle
10, Rue de la Gare

PARC DES SPORTS (Rue de la Charrière)

Dimanche 22 Septembre 1918

à 2 1/2 heures précises

Grand Match de Football

Servette (Genève)

contre **CHAUX-DE-FONDS I**

Entrée **80** centimes. Dames, militaires et enfants, **40** centimes. Supplément de **50** cts aux tribunes. 2940

Apollo

NEUCHATEL

— Jardin Anglais —

Au nouveau programme du 20 au 26:

JACK et le Chien détective

Comédie à grand fou-rire

L'existence tragique d'un clown

en 5 actes

Scène de cirque des plus émouvantes

DÉCEPTION

en 3 actes 2939

Comédie dramatique interprétée par les grandes artistes: Mlles **Jane Faber,** de la Comédie française et **Renée Muller,** de la Scala de Milan

Le Loir et Cher pittoresques

Vues des plus imposantes de France

Dès Vendredi 27:

Le Comte de Monte-Cristo

Pas de nettoyage de maison sans le

Savon „Minatol"

En vente dans tous les magasins des **Coopératives.** 1

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 20 septembre 1918

Naissances. — **Piaget,** Roger-Jérôme, fils de Jérôme, horloger, et de Emma née Luginbühl, Neuchâtelois. — Howald, Jules-André, fils de Fritz, fais. de pendants, et de Angèle-Julia née Bahon, Bernois.

Mariage civil. — **Mattioli,** Renato, commis, Italien, et Sunier, Blanche-Marguerite, sertisseuse, Bernoise.

Décès. — Inc. **no 730: Moser** née Merz, Rosa-Albertine, **veuve** de Fritz-Jacob, Neuchâteloise et Bernoise, née le 1er janvier 1876. — 3471. Cartier, Nelly-Mariette, fille de Paul-Arnold et de Jeanne-Marie née Oppliger, Neuchâteloise, née le 8 avril 1902. — 3472. Pedrini, Jean, fils de Dominique et de Angela née Milesi, Italien, né le 23 juin 1883. — 3473. Müller, George-Ali, époux de Louise-Rose née Aubert, Neuchâtelois, né le 3 avril 1874.

Perdu dimanche entre les Mélèzes et les Entre-deux-Monts une jaquette d'enfant, blanche. — La rapporter contre récompense rue du Nord 153, au 1er étage à gauche. 2906

Inhumations

Samedi 21 sept. 1918, à 1 1/2 h.:

M. Pedrini, Jean, 35 ans; depuis l'Hôpital.

Incinération: Mme **Moser-Merz,** Rosa-Albertine, 42 ans 8 1/2 mois, rue Léopold-Robert 86; sans suite.

Dimanche 22, à 1 1/4 h.:

M. Müller, Georges-Ali, 44 ans 5 1/2 mois, Tête-de-Ran 25; depuis l'Hôpital; sans suite.

A 1 1/2 h. Mlle Cartier, Nelly-Mariette, 16 ans 5 1/2 mois, Numa-Droz 146; sans suite.

Messieurs les membres de la Société de chant *L'Espérance Ouvrière, Le Locle,* sont **avisés** du décès de

Monsieur

Georges-Ali MULLER

ancien directeur de la sous-section théâtrale, beau-frère de Mr Ernest TAILLARD et beau-père de Mr Charles JEANNERET, membres actifs de la société.

2955 **Le Comité.**

Repose en paix.

Madame Rose Muller-Aubert et ses enfants; Mademoiselle Louise Muller et son fiancé, Monsieur Charles Jeanneret; Mademoiselle Georgette Muller; Madame veuve Lisa Muller, au Locle; Madame et Monsieur Ed. Guinand-Muller et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Ernest Taillard-Muller, au Locle; Madame et Monsieur Ali Amez-Muller et leur enfant, au Locle; Monsieur Marc Aubert, à Montreux; Monsieur et Madame Charles Aubert et leurs enfants, au Locle; Monsieur et Madame Francis Aubert et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Muller, Mæder, Knæhlé, Vuagneux, Aubert, Schlégel et Chabloz, font part à leurs amis et connaissances, de la mort de leur cher **époux, père, fils, frère, oncle, neveu** et cousin,

Monsieur Georges-Ali MULLER

décédé vendredi **à 1** heure du matin, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 44 ans.

La Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1918.

L'enterrement, **sans suite,** aura lieu **dimanche 22 courant,** à 1 1/4 heure de l'après-midi.

Départ de l'**Hôpital.**

Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire, **Tête-de-Ran 25.**

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 2031

Repose en paix, tendre et chère mère.
Elle est au ciel et dans nos cœurs.

Les enfants de feu Fritz Moser et de Madame Moser-Merz: Yvonne, Edith et Fritz;
Madame veuve Rosine Merz, à La Chaux-de-Fonds;
Monsieur et Madame Louis Merz et leur fille, à Cressier;
Madame veuve Adèle Merz et ses enfants, à Menziken (Argovie);
Monsieur et Madame A. Roth-Merz, à La Chx-de-Fds;
Monsieur et Madame Arthur Merz et leur enfant, à Genève;
Madame Laure Borel-Moser et ses enfants, à Berne;
Madame et Monsieur Hermann Moser et leurs enfants, à Genève;
Monsieur et Madame Paul Jacot et leurs enfants, au Locle,
ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien regrettée mère, fille, sœur, belle-sœur, cousine et parente,

Madame

Rose-Albertine MOSER-MERZ

que Dieu a rappelée **à Lui, dans** sa 42me année, aujourd'hui le 19 **septembre, à 8 1/2 heures du soir,** après une courte et pénible maladie supportée avec résignation.

La Chaux-de-Fonds, le 19 septembre 1918.

L'incinération, **sans suite,** aura lieu **samedi 21 courant,** à 2 heures après-midi. Départ à 1 1/2 heure.

Domicile mortuaire: **Rue Léopold-Robert 86.**

Les familles affligées.

Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.